

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022

P. J. :
 - 2 projets de délibération
 - 1 annexe (situation des autorisations de programme)
 - 1 maquette financière

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer de nouveaux ajustements du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION D'EXPLOITATION			
Intérêts de la dette	40 000		
Opérations d'ordre	1 780 000		
Virement à la section d'investissement	-1 820 000		
Total	0	Total	0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement d'adduction en eau potable	-1 140 000	Opérations d'ordre	23 676 130
Remboursement du capital de la dette	1 100 000	Virement de la section d'exploitation	-1 820 000
Opérations d'ordre	21 896 130		
Total	21 856 130	Total	21 856 130

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

Il est proposé de compléter en dépenses, les crédits relatifs aux intérêts de la dette d'un montant de 40 000 francs CFP, au titre des intérêts courus non échus de l'exercice 2022, correspondant aux emprunts de ce budget annexe.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif (92 millions de francs CFP), il convient de compléter les crédits relatifs aux remboursements de la dette en capital à hauteur de 1 100 000 francs CFP.

De plus, sur le programme d'investissement, il est proposé de réduire de -1 140 000 francs CFP la prévision de dépenses relatives aux travaux d'adduction en eau potable de la route du Port Despointes, correspondant au reliquat de la phase 2 des travaux qui est achevée.

Consécutivement à ces ajustements, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) portant sur les amortissements et le reclassement de frais d'études et de travaux sont récapitulées ci-dessous.

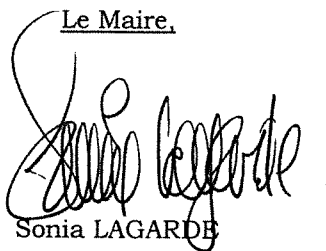
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT SUR AUTRES CONSTRUCTIONS	042	6811	51 587	040	28148	51 587
AMORTISSEMENT RESEAUX AEP	042	6811	1 728 413	040	281531	1 728 413
RECLASSEMENT DES AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATION	041	2315	15 500 000	041	238	15 500 000
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2314	222 282	041	2031	222 282
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2315	6 173 848	041	2031	6 173 848
PRELEVEMENT	023	023	-1 820 000	021	021	-1 820 000
	TOTAL		21 856 130	TOTAL		21 856 130

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 et d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme concernées.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

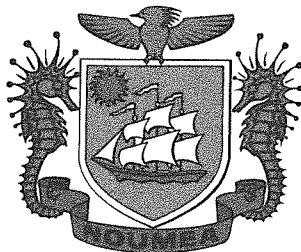
Nouméa, le 14 octobre 2022



Le Maire,

 Sonia LAGARDE

Annexe situation des autorisations de programme
 Décision modificative n°2
 Budget annexe de la gestion de l'eau potable

AP VOTEES		AUTORISATION DE PROGRAMME				CHIFFRE D'ENGAGEMENT												NAT		CONTROLE CONVENTUEL A-
N° AP	LIBELLE DE L'AP OPERATION NATURE	AP VOTEES AVANT DM 2022	AP VOTEES L'AN 2022	AP VOTEES APRES DM 2022	CARR	CP 2022			CP 2023			CP 2024			CP 2025			MAJ NAT	MOUV NAT	
		8 337 140 346	2 239 148 332	851 895 000		REPORT 2022	BUDGET 2022	CP 2022	CP PRELU 2022	MAJ CP 2022	CP PRELU 2023	MAJ CP 2023	CP PRELU 2024	MAJ CP 2024	CP 2024	CP PRELU 2025	MAJ CP 2025	CP 2025	MAJ NAT	MOUV NAT
61-2013-12 : EQUIPEMENTS EAU 2013-2016 (E101213)		887 450 000	-13 554 920	851 895 000	853 795 050	34 442 663	939 723 723	0	348 632 719	16 772 682	166 772 682	0	108 035 506	0	0	0	0	0	269 387 859	270 527 859
61-2017-1 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1 (E101217E)		1 432 337 905	0	1 432 337 905	923 008 537	17 469 223	237 901 509	-1 140 000	236 761 509	0	0	0	0	0	0	0	0	0	269 387 859	270 527 859
61-2024-1 : PROGRAMME EAU POTABLE 2022 (E101226E)		533 211 403	9 845 974	642 867 377	146 293 309	16 878 100	161 755 820	0	161 756 820	16 772 682	166 772 682	0	108 035 506	0	0	0	0	0	7 125 708	-7 125 708



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/1099 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
28.10.2022

DATE D'AFFICHAGE
28.10.2022

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
		Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	: 34	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)		M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Davina FAUA
		M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
		Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

*Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»*

DELIBERATION N° 2022/ 1099
portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service
d'eau potable pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/133 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/579 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/171 du 14 octobre 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 19 octobre 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa, telle que récapitulée dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'EXPLOITATION							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
66	66112	811	40 000				
TOTAL CHAPITRE 66			40 000				
042	6811	01	1 780 000				
TOTAL CHAPITRE 042			1 780 000				
023	023	01	-1 820 000				
TOTAL CHAPITRE 023			-1 820 000				
TOTAL DES DEPENSES			0	TOTAL DES RECETTES			0

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
0101	1641	01	1 100 000	040	28148	01	51 587
TOTAL CHAPITRE 0101			1 100 000		281531	01	1 728 413
6101	2315	811	-1 140 000	TOTAL CHAPITRE 040			1 780 000
TOTAL CHAPITRE 6101			-1 140 000	041	2031	01	6 396 130
041	2314	01	222 282		238	01	15 500 000
	2315	01	21 673 848		TOTAL CHAPITRE 041		
TOTAL CHAPITRE 041			21 896 130	021	021	01	-1 820 000
				TOTAL CHAPITRE 021			-1 820 000
TOTAL DES DEPENSES			21 856 130	TOTAL DES RECETTES			21 856 130

Le budget annexe de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa est ainsi porté à 1 109 668 534 francs CFP, dont :

- Section de fonctionnement : 493 355 000 F
 - Section d'investissement : 616 313 534 F

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

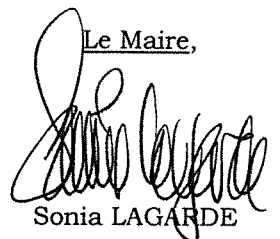
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 D.F. (dont T.P.S.) - 2
 MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

- 9 NOV. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MODIFICATIVE 2 DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF EAU POTABLE 2022

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-1099 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221103-2022-1099-DE

Date de décision : 03/11/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions budgétaires modificatives

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DE L'EAU POTABLE**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

Poste comptable de la Province Sud

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DE L'EAU POTABLE**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

NOTE DE PRESENTATION

Poste comptable de la Province Sud

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022

P. J. : - 2 projets de délibération
 - 1 annexe (situation des autorisations de programme)
 - 1 maquette financière

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer de nouveaux ajustements du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION D'EXPLOITATION			
Intérêts de la dette	40 000		
Opérations d'ordre	1 780 000		
Virement à la section d'investissement	-1 820 000		
Total	0	Total	0

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement d'adduction en eau potable	-1 140 000	Opérations d'ordre	23 676 130
Remboursement du capital de la dette	1 100 000	Virement de la section d'exploitation	-1 820 000
Opérations d'ordre	21 896 130		
Total	21 856 130	Total	21 856 130

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

Il est proposé de compléter en dépenses, les crédits relatifs aux intérêts de la dette d'un montant de 40 000 francs CFP, au titre des intérêts courus non échus de l'exercice 2022, correspondant aux emprunts de ce budget annexe.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif (92 millions de francs CFP), il convient de compléter les crédits relatifs aux remboursements de la dette en capital à hauteur de 1 100 000 francs CFP.

De plus, sur le programme d'investissement, il est proposé de réduire de -1 140 000 francs CFP la prévision de dépenses relatives aux travaux d'adduction en eau potable de la route du Port Despointes, correspondant au reliquat de la phase 2 des travaux qui est achevée.

Consécutivement à ces ajustements, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) portant sur les amortissements et le reclassement de frais d'études et de travaux sont récapitulées ci-dessous.

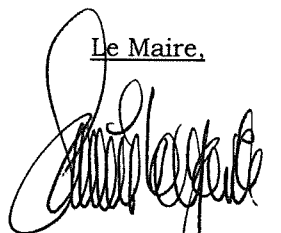
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT SUR AUTRES CONSTRUCTIONS	042	6811	51 587	040	28148	51 587
AMORTISSEMENT RESEAUX AEP	042	6811	1 728 413	040	281531	1 728 413
RECLASSEMENT DES AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATION	041	2315	15 500 000	041	238	15 500 000
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2314	222 282	041	2031	222 282
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2315	6 173 848	041	2031	6 173 848
PRELEVEMENT	023	023	-1 820 000	021	021	-1 820 000
	TOTAL		21 856 130	TOTAL		21 856 130

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 et d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme concernées.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 octobre 2022

Le Maire.


Sonia LAGARDE



Annexe situation des autorisations de programme
Décision modificative n°2
Budget annexe de la gestion de l'eau potable

AP VOTES		AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDIT DE PAIEMENT												RAF				CONTROLE CONFERENCE AP
		AP VOTES AVANT 01/01/2022 2 833 649 206 - 5 888 871		AP VOTES APRES 01/01/2022 3 228 140 312 1 865 811 656		CP 2022				CP 2023				CP 2024				CP 2025				
						REPORT 2022 34 442 853	BUDGET 2022 139 755 773	VAR CP 2022 - 1 181 206	CP 2022 158 417 778	CP PRENU 2023 174 340 000	VAR CP 2023 - 13 716 245	CP 2023 166 772 682	CP PRENU 2024 139 440 000	VAR CP 2024 - 9	CP 2024 128 035 606	CP PRENU 2025 0	VAR CP 2025 0	CP 2025 0	CP PRENU 2026 0	VAR CP 2026 - 15 541 500	CP 2026 273 577 859	
N° AP	LIBELLE DE L'AP OPERATION NATURE	AP VOTES AVANT 01/01/2022 2 833 649 206 - 5 888 871	AP VOTES APRES 01/01/2022 3 228 140 312 1 865 811 656	CA 1/4	REPORT 2022 34 442 853	BUDGET 2022 139 755 773	VAR CP 2022 - 1 181 206	CP 2022 158 417 778	CP PRENU 2023 174 340 000	VAR CP 2023 - 13 716 245	CP 2023 166 772 682	CP PRENU 2024 139 440 000	VAR CP 2024 - 9	CP 2024 128 035 606	CP PRENU 2025 0	VAR CP 2025 0	CP 2025 0	CP PRENU 2026 0	VAR CP 2026 - 15 541 500	CP 2026 273 577 859		
61-2013-1 : EQUIPEMENTS EAU 2013-2016 (6101213)		887 450 000	-13 524 650	883 885 050	55 400	94 400	94 400	85 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 554 500	-13 554 500	0	
61-2017-1 : PROGRAMME EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1 (6101217)		1 432 387 505	0	1 432 387 905	17 469 233	237 801 505	-1 160 000	236 761 505	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 307 859	1 140 000	270 527 859	
61-2020-1 : PROGRAMME EAU POTABLE 2020 (6101220)		633 211 403	9 045 974	642 857 377	16 878 160	151 755 820	0	161 766 820	170 000 000	16 772 682	166 772 682	100 025 505	0	168 035 606	0	0	0	0	7 126 706	-7 126 706	0	

Ville de Nouméa

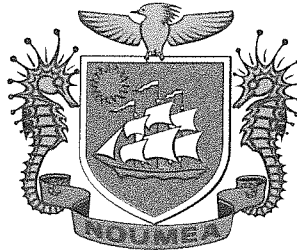
**BUDGET ANNEXE
GESTION DE L'EAU POTABLE**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

DELIBERATIONS

Poste comptable de la Province Sud



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
28.10.2022

DATE D'AFFICHAGE
28.10.2022

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	:	34	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	:	47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAEAO
(13 procurations)			M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
			Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Davina FAUA
			M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

*Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»*

DELIBERATION N° 2022/ 1099
portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service
d'eau potable pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/133 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/579 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/171 du 14 octobre 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 19 octobre 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa, telle que récapitulée dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'EXPLOITATION							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
66	66112	811	40 000				
TOTAL CHAPITRE 66			40 000				
042	6811	01	1 780 000				
TOTAL CHAPITRE 042			1 780 000				
023	023	01	-1 820 000				
TOTAL CHAPITRE 023			-1 820 000				
TOTAL DES DEPENSES			0	TOTAL DES RECETTES			0

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
0101	1641	01	1 100 000	040	28148	01	51 587
TOTAL CHAPITRE 0101			1 100 000		281531	01	1 728 413
6101	2315	811	-1 140 000	TOTAL CHAPITRE 040			1 780 000
TOTAL CHAPITRE 6101			-1 140 000	041	2031	01	6 396 130
041	2314	01	222 282		238	01	15 500 000
	2315	01	21 673 848	TOTAL CHAPITRE 041			21 896 130
TOTAL CHAPITRE 041			21 896 130	021	021	01	-1 820 000
				TOTAL CHAPITRE 021			-1 820 000
TOTAL DES DEPENSES			21 856 130	TOTAL DES RECETTES			21 856 130

Le budget annexe de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa est ainsi porté à 1 109 668 534 francs CFP, dont :

- Section de fonctionnement : 493 355 000 F
 - Section d'investissement : 616 313 534 F

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

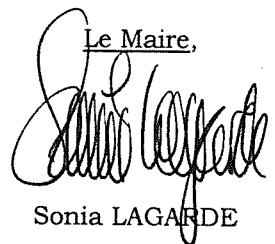
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



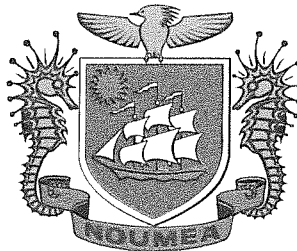
Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 D.F. (dont T.P.S.) - 2
 MISE EN LIGNE - 1



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
28.10.2022

DATE D'AFFICHAGE
28.10.2022

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	:	34	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	:	47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)			M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
			Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Davina FAUA
			M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 1100
portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiement par décision
modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable
pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/133 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/579 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/171 du 14 octobre 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 19 octobre 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 2 2022	Antérieur	CREDITS DE PAIEMENT			RAF
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	
	2 929 140 332	1 965 191 556	398 612 729	186 772 682	108 035 506	270 527 859
61-2013-12 : EQUIPEMENTS EAU 2013-2016 (6101Z13)	853 895 050	853 799 650	95 400	0	0	0
61-2017-1 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1 (6101Z17E)	1 432 387 905	925 098 537	236 761 509	0	0	270 527 859
61-2020-1 : PROGRAMME EAU POTABLE 2020 (6101Z20E)	642 857 377	186 293 369	161 755 820	186 772 682	108 035 506	0

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DE L'EAU POTABLE**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022
BUDGET**

Poste comptable de la Province Sud

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DE NOUMEA

POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD

SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'EAU POTABLE

M4

DECISION MODIFICATIVE N°2

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

ANNEE 2022

SOMMAIRE

I - Informations générales		
Modalités de vote du budget		
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III - Vote du budget		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes	Jointe	Sans objet
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		✓
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		✓
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		✓
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		✓
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		✓
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		✓
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		✓
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		✓
A3.2 - Etalement des provisions		✓
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	✓	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	✓	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		✓
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		✓
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		✓
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		✓
A6 - Etat des charges transférées		✓
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		✓
A8 - Affectation anticipée du résultat N-1		✓
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		✓
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		✓
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		✓
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		✓
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		✓
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		✓
B1.7 - Etat des engagements reçus		✓
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	✓	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		✓
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		✓
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		✓
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		✓
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		✓
D - Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures	✓	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ~~ou sans~~ les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- avec ~~ou sans~~ vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont :

- ~~semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- budgétaires (délibération n°2012/1509 du 26 décembre 2012)

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif ~~ou cumulé~~ de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

IV – Le présent budget a été voté.

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1~~
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	21 856 130	21 856 130
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	21 856 130	21 856 130

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 856 130	21 856 130
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 780 000				50 780 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	61 000 000				61 000 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion des services	111 780 000				111 780 000
66	CHARGES FINANCIERES	12 200 000		40 000	40 000	12 240 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000				100 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	124 080 000		40 000	40 000	124 120 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	353 485 000		-1 820 000	-1 820 000	351 665 000
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	15 790 000		1 780 000	1 780 000	17 570 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	369 275 000		-40 000	-40 000	369 235 000
	TOTAL	493 355 000				493 355 000

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	
493 355 000	

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	491 000 000				491 000 000
	Total des recettes de gestion des services	491 000 000				491 000 000
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	491 000 000				491 000 000
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	2 355 000				2 355 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	2 355 000				2 355 000
	TOTAL	493 355 000				493 355 000

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	
493 355 000	

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)	366 880 000	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	--------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
	Total des opérations d'équipement	465 196 373		-1 140 000	-1 140 000	464 056 373
	Total des dépenses d'équipement	465 196 373		-1 140 000	-1 140 000	464 056 373
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	92 000 000		1 100 000	1 100 000	93 100 000
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	92 000 000		1 100 000	1 100 000	93 100 000
4581	Total des opé.pour compte de tiers (6)	14 905 984				14 905 984
	Total des dépenses réelles d'investissement	572 102 357		-40 000	-40 000	572 062 357
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	2 355 000				2 355 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	20 000 047		21 896 130	21 896 130	41 896 177
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 355 047		21 896 130	21 896 130	44 251 177
	TOTAL	594 457 404		21 856 130	21 856 130	616 313 534

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 616 313 534

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	27 011 000				27 011 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	27 011 000				27 011 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)	105 793 107				105 793 107
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des recettes financières	105 793 107				105 793 107
4582	Total des opé.pour compte de tiers (6)	16 635 379				16 635 379
	Total des recettes réelles d'investissement	149 439 486				149 439 486
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	353 485 000		-1 820 000	-1 820 000	351 665 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	15 790 000		1 780 000	1 780 000	17 570 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	20 000 047		21 896 130	21 896 130	41 896 177
	Total des recettes d'ordre d'investissement	389 275 047		21 856 130	21 856 130	411 131 177
	TOTAL	538 714 533		21 856 130	21 856 130	560 570 663

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 55 742 871

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 616 313 534

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)	366 880 000

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES	40 000		40 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		1 780 000	1 780 000
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-1 820 000	-1 820 000
Dépenses d'exploitation - Total		40 000	-40 000	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSONNALISEE)			
	Total des opérations d'équipement	-40 000		-40 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)		21 896 130	21 896 130
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		-40 000	21 896 130	21 856 130

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

21 856 130

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSONNALISEE)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 396 130	6 396 130
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		15 500 000	15 500 000
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 780 000	1 780 000
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-1 820 000	-1 820 000
	Recettes d'investissement - Total		21 856 130	21 856 130

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

21 856 130

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)	50 780 000		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500 000		
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	12 200 000		
617	ETUDES ET RECHERCHES	180 000		
618	DIVERS	900 000		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	37 000 000		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	61 000 000		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	61 000 000		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	111 780 000		
66	CHARGES FINANCIERES (b)(8)	12 200 000	40 000	40 000
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	12 500 000		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-300 000	40 000	40 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	100 000		
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	100 000		
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)			
022	DEPENSES IMPREVUES (f)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	124 080 000	40 000	40 000

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	353 485 000	-1 820 000	-1 820 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)	15 790 000	1 780 000	1 780 000
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	15 790 000	1 780 000	1 780 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		369 275 000	-40 000	-40 000
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		369 275 000	-40 000	-40 000
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		493 355 000		

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	
----------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	
--	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice		3 782 709
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-	4 023 620
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-	240 911

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	491 000 000		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	491 000 000		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75		491 000 000		
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		491 000 000		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)	2 355 000		
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXE.	2 355 000		
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 355 000		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		493 355 000		

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
	Opérations d'équipement n°(5) [...]	572 102 357	-40 000	-40 000
0101	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	92 000 000	1 100 000	1 100 000
6101	EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT	480 102 357	-1 140 000	-1 140 000
	Total des dépenses d'équipement	572 102 357	-40 000	-40 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	[...](6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	572 102 357	-40 000	-40 000

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)/(8)	2 355 000		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	2 355 000		
139111	AGENCE DE L'EAU	1 420 000		
13912	REGIONS	300 000		
13913	DEPARTEMENTS	625 000		
13918	AUTRES	10 000		
	<i>Charges transférées</i>			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	20 000 047	21 896 130	21 896 130
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - REGIONS	18 000 000		
2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI		222 282	222 282
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		21 673 848	21 673 848
4581	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS - DEPENSES	2 000 047		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	22 355 047	21 896 130	21 896 130
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		594 457 404	21 856 130	21 856 130

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 856 130

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	27 011 000		
13111	AGENCE DE L'EAU	18 741 000		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS	8 270 000		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	27 011 000		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	105 793 107		
1068	AUTRES RESERVES	105 793 107		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Total des recettes financières	105 793 107		
	[...](5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	132 804 107		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	353 485 000	-1 820 000	-1 820 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)	15 790 000	1 780 000	1 780 000
28148	AUTRES CONSTRUCTIONS	490 000	51 587	51 587
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	15 300 000	1 728 413	1 728 413
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		369 275 000	-40 000	-40 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)	20 000 047	21 896 130	21 896 130
2031	FRAIS D'ETUDES	2 000 047	6 396 130	6 396 130
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D		15 500 000	15 500 000
4582	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS - RECETTES	18 000 000		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		389 275 047	21 856 130	21 856 130
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		522 079 154	21 856 130	21 856 130

		+	
RESTES A REALISER N-1 (9)			
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			
		=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		21 856 130	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 0101 (1)
LIBELLE : EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
	DEPENSES	80 153 304		1 100 000	1 100 000	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Autres	80 153 304		1 100 000	1 100 000	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		
Autres		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	1 100 000

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 0101 (1)
LIBELLE : EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS
OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 6101 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
	DEPENSES	2 235 921 935		-1 140 000	-1 140 000	
20	Immobilisations incorporelles	99 354 143				
2031	FRAIS D'ETUDES	99 354 143				
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	2 124 388 155		-1 140 000	-1 140 000	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 780 532 730		-1 140 000	-1 140 000	
2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	59 058 397				
	Autres	12 179 637				

RECETTES (répartition) (Pour Information)	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		
Autres		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	1 140 000
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DE L'EAU POTABLE**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

ANNEXES

Poste comptable de la Province Sud

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		94 355 000	1 100 000	1 100 000
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		92 000 000	1 100 000	1 100 000
1641	EMPRUNTS EN EUROS	92 000 000	1 100 000	1 100 000
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 355 000		
139111	AGENCE DE L'EAU	1 420 000		
13912	REGIONS	300 000		
13913	DEPARTEMENTS	625 000		
13918	AUTRES	10 000		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	95 455 000			95 455 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		369 275 000	-40 000	-40 000
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		369 275 000	-40 000	-40 000
28148	AUTRES CONSTRUCTIONS	490 000	51 587	51 587
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	15 300 000	1 728 413	1 728 413
021	Virement de la section d'exploitation	353 485 000	-1 820 000	-1 820 000

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R106(4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	369 235 000				369 235 000

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	95 455 000
Ressources propres disponibles (VIII)	369 235 000
Solde (IX = VIII-IV)(5)	273 780 000

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN				
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au delà de 2023) (3)
Dépenses	2 822 337 905	106 802 427	2 929 140 332	1 965 191 556	398 612 729	186 772 682	378 563 365
61 2013 12 EQUIPEMENTS EAU 2013-2016	867 450 000	-13 554 950	853 895 050	853 799 650	95 400		
61 2017 1 PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 432 387 905		1 432 387 905	925 098 537	236 761 509		270 527 859
61 2020 1 PROGRAMME EAU POTABLE 2020	522 500 000	120 357 377	642 857 377	186 293 369	161 755 820	186 772 682	108 035 506
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DE L'EAU POTABLE**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

ARRETE ET SIGNATURES

Poste comptable de la Province Sud

IV – ANNEXES	IV
ARRETE	D

Nombre de membres en exercice 53

Nombre de membres présents 34

Nombre de suffrages exprimés 44

VOTES : Pour 44

Contre -

Abstention 3

Date de convocation : 28.10.2022

Présenté par Madame Sonia LAGARDE, maire la ville de Nouméa.

A Nouméa, le 08 NOV. 2022

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



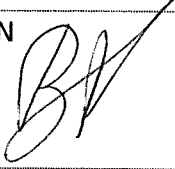
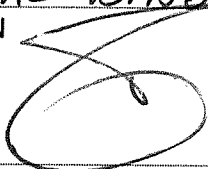
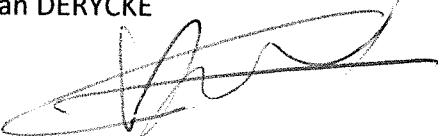
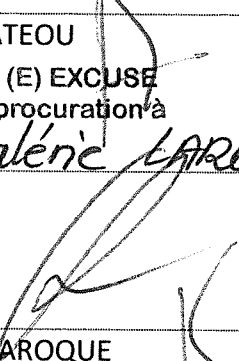
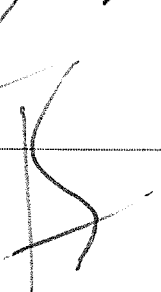
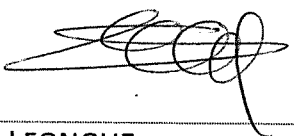
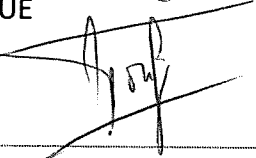
Sonia LAGARDE

Délibéré par le conseil municipal, réuni en séance publique à Nouméa, le 3 novembre 2022.

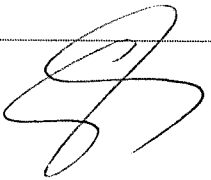
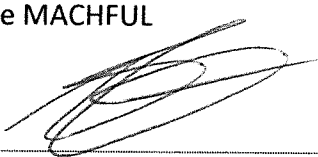
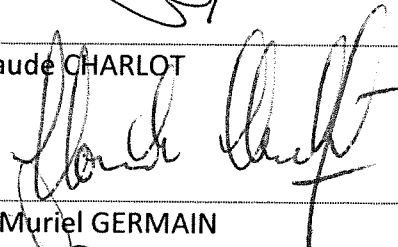
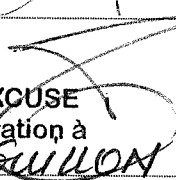
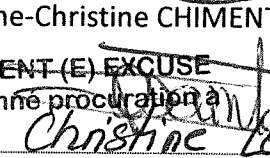
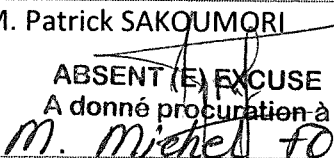
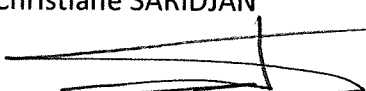
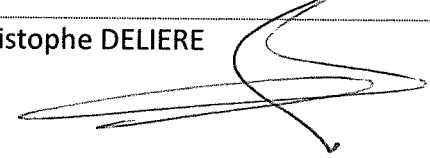
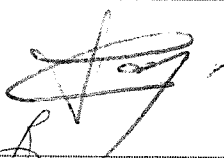
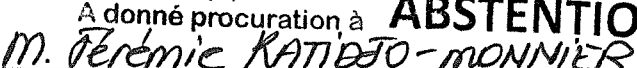
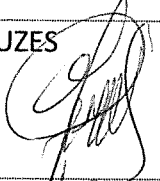
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission de la présente délibération au commissaire délégué de la République pour la province Sud, le 09 NOV. 2022 et de la publication par mise en ligne, le 09 NOV. 2022 .

Les membres du conseil municipal

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

M. Jean-Pierre DELRIEU 	Mme Janine BAJON 
Mme Chantal BOUYE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Janine BAJON	Mme Vaimoé ALBANESE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Warren NAXUE
M. Patrick GUILLON 	Mme Isabelle LAFLEUR 
Mme Fabienne CHARDIGNY 	M. Nicolas BRIGNONE 
M. Tristan DERYCKE 	Mme Cindy PRALONG ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Pascale SERVENT
Mme Diane BUI-DUYET 	M. Philippe BLAISE 
M. Warren NAXUE 	Mme Naïa WATEOU ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Valérie LAROQUE
Mme Françoise SUVE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Marc ZEISEL	M. Luc BRUN 
M. Marc ZEISEL 	Mme Valérie LAROQUE 
Mme Pascale SERVENT 	M. Christophe DELESSERT ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU
M. Michel FONGUE 	Mme Charlotte THIAWE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Fabienne CHARDIGNY

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Stéphanie PAIMAN 	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION 
M. Alexandre MACHFUL 	Mme Liliane CONDOUMY 
M. Bruno CAPY 	M. Claude CHARLOT 
Mme Tuilogona O'CONNOR 	Mme Muriel GERMAIN 
M. Marc LE LEIZOUR ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Patrick GUILLOM 	M. Makaokio FIHIPALAI Absent
Mme Anne-Christine CHIMENTI ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Christine LE SAINT 	M. Patrick SAKOUMORI ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Michel FONGUE 
Mme Kimberley BARONI 	Mme Christiane SARIDJAN 
M. Christophe DELIERE 	M. Daniel HINSCHBERGER 
Mme Laurene CASSAGNE 	Mme Magali MANUOHALALO ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Jérémie KATIDJO-MONNIER 
M. Michel DESMEUZES 	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER ABSTENTION
Mme Christine BELLET 	M. Joseph BOANEMOA Absent

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Laurie HUMUNI <i>Absente</i>	Mme Christine LE SAINT 
Mme Veylma FALAE0 <i>Absente</i>	Mme Davina FAUA <i>Absente</i>
M. Emmanuel BERART ABSTENTION	M. Bernard LAVANDIER ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>Mme Christine BELLET</i>
M. Eric MELTESALE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>M. Jean-Marie FIRMIN-EUION</i>	Mme Jeanne POELLABAUER <i>Absente</i>